



Nice, le 2 juin 2016

Section SNPES Alpes Maritimes  
Section CGT Alpes Maritimes

à Madame la Directrice Territoriale  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
des Alpes Maritimes

### ***DECLARATION PRELIMINAIRE CTT du 2 juin 2016***

Ce Comité Technique Territorial à l'ordre du jour plus que conséquent se présente dans un contexte social des plus tendus. L'opposition au projet de loi travail ne faiblit pas, bien au contraire, et rencontre même un soutien populaire important. Le gouvernement reste sourd à cette mobilisation massive et le patronat invective les représentants des salariés allant jusqu'à qualifier certaines organisations de terroristes. Dans le contexte de la France depuis plus d'un an, ces propos calomnieux sont inacceptables et irresponsables. Ils attisent les peurs, favorisent la dégradation du lien et de la cohésion sociale.

Par ailleurs, il est désormais évident que ce gouvernement se disant toujours de gauche loin de protéger et de défendre les travailleurs s'attaquent aux droits chèrement acquis. Si la Fonction Publique n'est pas encore visée par ce projet de loi, nous ne sommes pas dupes, la casse du service public continuera aux détriment de la population. A la PJJ, alors que le dialogue social est prôné par la direction nationale à tous les niveaux d'organisation territoriale, il ne s'agit que de pure communication. Sur les terrains, les conditions de travail se dégradent, les personnels en souffrent et par conséquent les prises en charge des usagers en pâtissent.

Dans les Alpes Maritimes, l'état des lieux déjà catastrophique ne fait qu'empirer et cela à tous les échelons et pour toutes les catégories de personnels. La situation des hébergements dans notre département est plus qu'alarmante et répond de moins en moins aux besoins des jeunes et de leurs familles ainsi que des juridictions. Aujourd'hui, sur notre territoire, le parcours du jeune s'organise par défaut. La probation, la contention et la détention s'imposent comme la règle et ne demeurent plus l'exception. En milieu ouvert, les demandes affluent, les missions augmentent, les populations sont de plus en plus précarisées et les situations sont de plus en plus complexes. Les personnels sont aujourd'hui débordés et ne sont plus en capacité de répondre avec efficacité et pertinence aux problématiques des jeunes et de leurs familles.

Quant à l'insertion, l'unique UEAJ du département est en grande difficulté et se pose de nombreuses questions quant à son avenir proche. Faute de moyens alloués à l'activité de jour, le dispositif d'insertion actuel ne répond pas aux besoins des jeunes que nous prenons en charge, malgré le volontarisme des personnels.

Malgré quelques arrivées de personnels, les arrêts de travail se multiplient ainsi que les demandes à quitter la PJJ.

Face à ce constat alarmant, les seules réponses sont les audits, les fiches actions pour engager des protocoles et les restrictions des budgets de fonctionnement. Pour mieux manager les équipes en difficulté, il faut recourir au coaching au détriment de réponses concrètes, d'analyse de pratiques et de supervisions réclamées. Les personnels ne sont plus dupes de ces artifices de communication dont on les abreuve depuis des années. La PJJ périclité, les moyens stagnent, voire régressent.

- Quid d'une offre territoriale d'hébergement satisfaisante et suffisante ?
- Quid de la troisième unité en milieu ouvert à Nice ?
- Quid de la réouverture d'une deuxième UEAJ ?
- Quid du renfort de la filière administrative ?
- Quid du renouvellement des personnels contractuels ?
- Quid de l'articulation avec les juridictions ?
- Quid de l'articulation avec le Conseil Départemental ?...

Ce CTT ne répond donc pas aux attentes des personnels du département, nous ne le cautionnerons pas par notre présence. Nous déplorons le report du séminaire territorial du 10 juin qui aurait sans doute permis de répondre à l'ensemble de ces questions. Nous attendons avec impatience le projet de loi de finances 2017 qui permettra, nous en sommes sûrs, de les mettre en œuvre.